

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 15

Vereinsnachrichten: Société militaire suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et sérieux aux affaires militaires, que la Confédération dirigerait exclusivement vers la satisfaction des besoins de l'armée, sans souci d'économies mercantiles.

A ce défaut, le transfert de ces portions de budgets cantonaux à la Confédération en échange de charges et d'attributions militaires que maints Cantons préféreraient garder, doit avoir un caractère bien marqué d'engagement positif, réciproque, constant. Il suffirait pour cela d'une légère adjonction de rédaction à l'art. 1^{er} des dispositions transitoires.

Dans un prochain article, nous publierons les plaidoyers des partisans de la centralisation, y compris le message du Conseil fédéral, en les faisant suivre de quelques observations.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le comité central d'Aarau vient d'envoyer aux sections cantonales la circulaire avec le programme ci-après :

Chers frères d'armes !

Depuis l'envoi de notre circulaire du 14 juin par laquelle nous vous donnions connaissance de la fixation de la fête fédérale des officiers pour les 16, 17 et 18 août, les préparatifs de fête dans notre ville capitale d'Aarau ont été hâtés autant qu'il a été possible.

Il nous serait, en vérité, difficile de vous recevoir aussi brillamment que d'autres villes plus grandes et plus riches peuvent le faire. Vous n'aurez pas à admirer les splendeurs de la nature que la Providence a si abondamment données à maintes de nos villes sœurs. Nous chercherons néanmoins à vous prouver qu'aussi au pied du Jura de l'Argovie, se trouvent de fidèles camarades en paroles et en actions.

Frères d'armes !

Officiers de l'armée fédérale !

● Accourez de toutes les régions de la patrie, des bords du Léman et du lac de Constance, des vallées du Tessin, de la Reuss, des agréables rives du lac de Zurich et des sources écumantes du Rhin comme des vallées du Jura ; venez pour quelques jours sur les bords de l'Aar afin que nous vous serrions à tous la main pour qu'ensemble nous renouvelions, après une assez longue interruption, dans notre gaie société, les vieux liens de l'amitié et pour que nous puissions en nouer de nouveaux.

En vous remettant ci-inclus le programme de la fête, nous vous prions de nous annoncer jusqu'au 1^{er} août le nombre des participants de votre Canton à la fête, et pour la discussion préalable des tractandas, d'après le § 6 des statuts, de déléguer une députation dont veuillez nous faire connaître exactement les noms.

Signent avec salutations fraternelles.

Aarau, le 15 juillet 1873.

Au nom du Comité central,

Le vice-président,

(Signé) C.-A. RUDOLF, lieutenant-colonel.

Le secrétaire,

(Signé) RINIKER, capitaine d'état-major d'artillerie.

Programme de la fête fédérale des officiers à Aarau les 16, 17 et 18 août 1873.

Samedi 16 août. 1^o 4 heures : Arrivée de l'ancien comité central, du drapeau fédéral et des délégués des sections à la gare. Réception par le gouvernement et

le nouveau comité central. Vin d'honneur. 22 coups de canon. 2° 5 heures : Réunion des délégués des sections dans la salle du Jury. 3° 6 heures : Dans le bureau de quartier à la gare distribution des billets de logement et des cartes de fête qui donnent droit aux deux diners, le 17 et le 18 août, et à la promenade de Habsbourg. 4° 8 heures : Réunion familière au jardin de la gare.

Dimanche 17 août. 5° 6 heures : Diane, 22 coups de canon ; 6° 8 heures : Réunion des armes séparées : a) Etat-major fédéral, carabiniers et infanterie à la salle du Grand Conseil ; b) génie et artillerie à la salle du Jury ; c) cavalerie à la salle de théorie dans la caserne ; d) commissariat à l'hôtel du Sauvage ; e) corps sanitaire à l'hôtel du Cheval blanc ; f) état-major judiciaire au palais du Conseil d'Etat (Kirchenrathszimmer). 7° 11 heures 30 minutes : Dîner au Schanzmätteli, s'il fait mauvais temps au nouveau manège. 8° 1 heure : Départ pour la gare ; 1 h. 42 m., départ avec le train pour Schinznach et visite du château de Habsbourg ; promenade à Brougg. 9° 6 heures 55 minutes : Départ pour Aarau. 10° 7 heures 30 minutes : Cortège au local de la fête.

Lundi 18 août. 11° 6 heures : Diane, 22 coups de canon. 12° 8 heures : Réunion des officiers dans la cour de la caserne, remise du drapeau sur la place du palais du Conseil d'Etat ; 22 coups de canon. 13° 9 heures : Cortège à l'église à l'assemblée générale dans l'ordre suivant : a) Le corps des cadets d'Aarau ; b) la musique militaire ; c) les deux comités centraux avec le drapeau ; d) les invités ; e) les divers comités de la fête ; f) MM. les officiers en colonne par quatre. 14° Après l'assemblée générale le cortège accompagne le drapeau au domicile du président de la fête. 15° 1 heure 30 minutes : Banquet au local de la fête.

Signes distinctifs des différents comités. Comité central : brassard rouge et blanc ; comité des logements : rosette bleue ; comité des vivres et liquides : rosette rouge ; comité des décors : rosette verte ; comité des finances : rosette blanche.

Observation. Tenue de service avec casquette.

BIBLIOGRAPHIE.

La tactique appliquée au terrain, par le lieutenant-colonel Vandewelde, officier d'ordonnance du roi des Belges. Bruxelles 1869, 1873, 2 forts vol. in-8° avec planches.

Souvent nous avons parlé de cet ouvrage, ou plutôt de quelques-uns de ses fragments publiés séparément, ainsi du récent « chapitre de stratégie à l'usage des généraux et des hommes d'Etat, » qui fait partie du second volume. Maintenant que le second volume vient de paraître, l'ouvrage est complet. On peut l'apprécier dans son ensemble et dans ses détails. Disons d'abord que son titre n'en donne pas une idée parfaitement exacte. Non-seulement la tactique appliquée au terrain, mais la tactique en général et la stratégie et se qui se rattache à ces importantes branches sont traités dans cet ouvrage. A proprement parler, c'est tout un cours d'art militaire, cours méthodique quoique d'une méthode nouvelle et originale, pratique et savant tout à la fois, sachant peser sur les points principaux et passer légèrement sur les accessoires, donner de justes théories et les faire suivre d'exemples historiques, de modèles de reconnaissances et de rapports d'opérations d'une grande utilité d'application.

Après une introduction et un chapitre général de définitions, le 1^{er} volume contient onze chapitres et un complément, à savoir : I avant-postes ; II rondes, patrouilles et découvertes ; III levé des plans ; IV reconnaissance du terrain et des cours d'eau, ponts ; V embuscades ; VI convois ; VII marches ; VIII combats ; IX retraites ; X camps ; XI affaires de localités ; complément : données diverses.